

LA SCI ET LA SARL DE FAMILLE

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

DURÉE

1 journée en distanciel synchrone collectif (visioconférence) de 7 heures - De 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

PUBLIC VISÉ

- Toute personne en agence immobilière ou cabinet de gestion
- Aucun prérequis de connaissances nécessaire
- Prérequis techniques nécessaires : Disposer d'une connexion internet, d'une caméra et d'un micro fonctionnels

OBJECTIFS

- **Conseiller au mieux ses clients sur la création d'une société familiale de gestion de patrimoine**
- Maîtriser le fonctionnement des sociétés détentrices d'immobilier
- Identifier les avantages et les inconvénients de chaque situation
- Mesurer les conséquences des choix opérés

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Différents supports et outils seront remis aux stagiaires durant la formation
- Explications concrètes, nombreux exemples à l'appui, projection de documents. Questions-réponses avec les participants afin de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par Caroline LIM – Conseillère en gestion de patrimoine

CONTENU DE LA FORMATION *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

Les pauses sont de 15 minutes le matin et l'après-midi – La pause déjeuner est d'une heure

DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30

Accueil (15 min)

Présentation par le CEPSO
Tour de table et évaluation des niveaux

Pourquoi constituer une SCI ou une SARL de famille ? (1h30)

Optimiser un investissement
Protéger des personnes
Protéger le patrimoine
Protéger le patrimoine professionnel
Transmettre un patrimoine
Les contraintes juridiques, administratives, fiscales et comptables

Les questions à se poser avant de constituer une SCI ou une SARL de Famille (30 min)

Stratégie patrimoniale
Revenus et fiscalités

Dernière mise à jour : 1er décembre 2025

La SCI (2h30)

- L'objet civil
- La SCI à l'IR
- La SCI à l'IS

La SARL de famille (1h)

- Les associés
- Les activités autorisés
- Le régime fiscal
- Les avantages et les inconvénients de la SARL de famille

IFI (1h)

Conclusion de la formation (15 min)

- Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction
- Tour de table et bilan de la formation

FIN DE LA FORMATION : 17h30

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION

- 324 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 270 € HT)
- 372 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 310 € HT)

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cas où le stagiaire présenterait des difficultés d'accès à sa formation, pour raison de handicap, permanent ou provisoire, même léger, merci de nous en informer dès l'inscription afin d'étudier ce qu'il est possible de mettre en place pour adapter la formation à sa situation.